

## LES FAITS :

Depuis quelques semaines, dans le cadre de la démarche " Bien-Etre au travail", les Organisations syndicales signataires de l'accord avec la direction ont abordé le problème de la prise des Congés Payés.

Le constat ? il est difficile de prendre ses congés à TMMF ! ce qui fait que chaque année, les CET (Compte Epargne temps ) se gonflent un peu plus chaque fois.

Pour 2015, ce sont 1.6 jours en moyenne de CP qui n'ont pas été pris par les salariés.

A la fin de 2015., il y avait en moyenne 19 jours sur chaque CET.

Peu à peu, des sommes importantes sont provisionnées chaque année (plusieurs millions d'euros dans le cadre des CET ) et voilà la réalité et le cœur du problème.

Lors de la réunion du 10 mars 2015 qui a duré plus de 4 heures, les RH ont proposé quelques pistes de changement avec pour premier objectif de solder les CP 2016 à fin mai 2017 et qu'en conséquence, tous les CP non pris à cette date seraient perdus.

Pour faciliter la prise des CP et, faire face à la saisonnalité, les RH ont proposé de modifier la règle (passer à 1 CP pour 10 membres au lieu de 2 CP par équipe, prioriser la prise des CP avant les autres types de congés, etc...).

## CONTENU DES ECHANGES :

Cela n'est pas acceptable de perdre des CP quel que soit le motif : pas pu être pris ou pas posés.

Cette pratique, c'est la mort du CET pourtant défini par accord.

L'objectif de la direction n'est pas clair, d'un côté, vous nous parlez de faciliter la prise de CP mais vous ne voulez pas y intégrer les HZI que les salariés veulent récupérer et non se faire payer (pour éviter d'être fiscalisé ou de perdre le bénéfice de certaines aides sociales) d'un autre côté, votre réelle et seule préoccupation est l'aspect financier dont vous ne voulez pas vraiment parler aujourd'hui.

## POINT DE VUE CFE-CGC :

Pourtant, au final, nous avons bien compris que la seule motivation était l'aspect financier et l'importante provision à passer chaque année. Pourquoi ne pas l'avouer si on veut réellement respecter le dialogue social !

Rien ne change à TMMF, plutôt que d'évoquer les vrais problèmes, on biaise encore et toujours pour entrouvrir la porte, pour voir comment ça réagit de notre côté, et puis pour s'engouffrer dans la brèche.

Nous ne voulons pas :

- Que les RTT soient touchés.
- Que le principe du CET soit supprimé.
- Que les dates de congés soient imposées.
- Que le paiement soit imposé.

En revanche, s'il s'agit de débattre pour :

- Limiter le nombre de samedis ou dimanches.
- Faciliter la prise de CP.
- Plafonner à l'avenir, le CET de façon raisonnable.
- Trouver des solutions progressives, acceptables pour le salarié

pour résorber le trop plein de CP au-dessus du plafond (basculement vers le PEE, PERCO, Compte épargne retraite, paiement...)

Pourquoi pas. ?

Nous voulons insister sur le fait que, les jours de congés dans le CET, n'ont pas été « volés », ils ont été soit gagnés (samedi-dimanche), à juste titre, soit non pris mais, pour diverses raisons et notamment à cause de la difficulté à les poser.

Nous ne voulons plus que sous prétexte d'avoir atteint les 235 jours de travail sur l'année, le management impose au salarié de ne plus venir travailler à partir du 15 décembre pour rester dans la légalité.

Ce n'est pas au salarié de pâtir des dysfonctionnements de l'organisation !

Plus spécifiquement les 2èmes et 3èmes collègues ont déjà connu **la différence de traitement** quand il s'est agi de mettre en place le 13<sup>ème</sup> mois. Il va donc falloir rester tous vigilants, être réactifs et fermes, si nous ne voulons pas connaître le même sort sur les congés et les RTT.

Les congés et RTT sont nécessaires pour récupérer des fortes contraintes quotidiennes, il y a déjà suffisamment de collègues qui paient de leur santé avec les conséquences que l'on connaît pour ne pas en rajouter.

